

PERMIS "BÂTIMENT ACCESSOIRE ou ANNEXE"

Nom du requérant:

Téléphone:

Adresse:

Adresse des travaux:

Entrepreneur:

Responsable:

Téléphone:

Adresse:

Date de la demande:

Date début des travaux:

Date fin des travaux:

Type de bâtiment;

Valeur des travaux:

txs incluses

Dimension: Largeur X Longueur X Hauteur

X

X

Type de toit:

Pente du toit:

Matériaux Toit:

Finition extérieure; Façade:

Côté gauche:

Arrière:

Côté droit:

Finition intérieur (plancher);

Drain de plancher: Oui Non

Nombre de porte de garage:

Dimension: Largeur X Longueur X Hauteur

X

X

Nombre de fenêtre:

Dimension: Largeur X Longueur X Hauteur

X

X

Nombre de porte de service:

Dimension: Largeur X Longueur X Hauteur

X

X

Chevrons habitables: Oui Non Dimension: Hauteur

Nombre de bâtiments accessoires existants:

Annexé ou indépendant à la résidence:

Nombre de ventilateur de toit Maximum:

Implantation:

Isolation: Oui Non

Fondation:

Information supplémentaire;

REQUÉRANT

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-316 VERSION REFONDUE (12 mars 2018)

Art. 203. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES;

Les bâtiments accessoires doivent être implantés à une distance minimale de 0,6 mètre d'une ligne latérale ou arrière de lot. La projection au sol d'un avant-toit doit être située à une distance minimale de 0,3 mètre d'une ligne latérale ou arrière de lot.

- 1- *****IMPORTANT***** Joindre les documents suivants à votre demande:
- 2- Plan d'implantation
- 3- Plan et/ou croquis du bâtiment

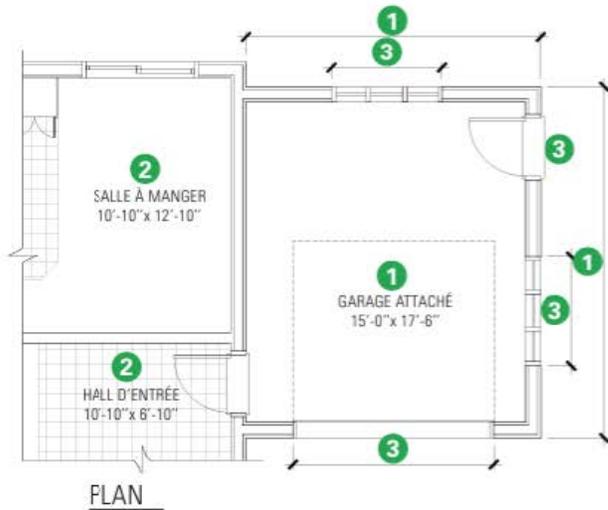
Coût du permis:

Règ. 2011-190 Annexe 1

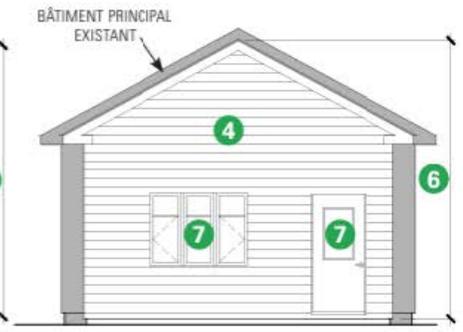
À compter du moment où l'ensemble des renseignements et documents exigés sont fournis, conformes et ne comportent pas d'erreurs, le fonctionnaire désigné dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour délivrer ou refuser une demande permis. (Art. 44 RÈGLEMENTS SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – RÈGLEMENT NO 2011-190 VERSION REFONDUE (21 octobre 2020))

EXEMPLE DE PLAN ET/OU CROQUIS: GARAGE ANNEXÉ ET FERMETURE ABRI D'AUTO

Plan et élévations



8 ÉLÉVATION AVANT



8 ÉLÉVATION LATÉRALE

○ Éléments à inclure sur le plan :

- 1 Forme et dimensions du garage attaché
- 2 Les divisions intérieures des pièces, leurs usages et leurs dimensions (largeur, longueur et hauteur)
- 3 Dimensions et emplacement des portes et fenêtres

○ Éléments à inclure sur les élévations :

- 4 Type de revêtement extérieur
- 5 Type de revêtement de toit
- 6 Hauteur totale à partir du dessus de la fondation
- 7 Emplacement et dimensions des portes et fenêtres
- 8 Fournir une vue de chaque façade